

Gouvernement du Québec
Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire
Le ministre de la Sécurité publique
Le ministre responsable de la région de Montréal

Québec, le 8 février 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Question au feuilleton concernant l'Office municipal d'habitation de Saguenay

Cher collègue,

Cette lettre fait suite à la question au feuilleton déposée le 3 décembre 2015 par le député de Jonquière, M. Sylvain Gaudreault, concernant le processus d'embauche du directeur général (DG) de l'Office municipal d'habitation de Saguenay (OMHS).

Suivant les diverses communications et demandes concernant de possibles irrégularités dans l'embauche du DG par le conseil d'administration (C. A.) de l'OMHS, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a procédé à une validation des éléments portés à sa connaissance afin de valider le bien-fondé des allégations :

- Cette approche a permis de confirmer que le président du conseil d'administration (C. A.) a pris les précautions nécessaires pour éviter une situation de conflit d'intérêts en se retirant du vote pour le choix de la firme de recrutement.
- Par ailleurs, le vote pour le choix de la firme de recrutement a été pris à la majorité des membres du C. A.
- Le candidat a été choisi par les membres du C. A. de l'OMHS à l'unanimité. Le C. A. est le seul responsable de l'embauche et de la gestion de ses employés par la suite.
- Aucune preuve d'un manquement au *Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation* n'a été rapportée à la SHQ.

...2

Par conséquent, en fonction des informations qu'elle détient, la SHQ m'a assuré que le processus d'embauche du nouveau directeur général par le C. A. de l'OMHS s'est déroulé conformément aux règles applicables et c'est la raison pour laquelle celle-ci n'entend pas intervenir davantage.

Finalement, si d'autres éléments devaient être portés à ma connaissance ou à celle de la SHQ relativement à cette embauche, les autorités compétentes procéderont à leur validation.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



MARTIN COITEUX